

# SEANCE DU 21/02/2017

Convocation du 23 novembre 2016

Conseillers présents : 11 (HANDWERK Eric, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SCHWARZ Pierre, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 0

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2016
3. État de prévision des coupes et programme des travaux en forêt : exercice 2017
4. Vote de crédits à reprendre au budget primitif 2017
5. Emprunt communal
6. Optimisation de l'éclairage public : approbation de la mission d'ensemblier
7. Optimisation de l'éclairage public : plan de financement et sollicitation de la DETR
8. Association des parents d'élèves APE d'OR : demande de subvention
9. Subventions voyages pédagogiques du Collège Charles Munch
10. Subventions voyages linguistiques du Collège Charles Munch
11. Approbation du rapport annuel 2015 du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs
12. Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement
13. Avis préalable à l'instauration du DPU suite à l'approbation du PLU de la Commune de Rothbach

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame HILT Joëlle, adjointe au maire, est désignée à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 novembre 2016.

### ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET : EXERCICE 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'état prévisionnel estimatif des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant estimatif de recettes brutes hors taxes s'élevant à 42 560 € pour un volume de 940 m<sup>3</sup>.

- approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'ONF en forêt communale de ROTHBACH pour l'exercice 2017.

- délègue le maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

- vote les crédits correspondants à ces programmes, à savoir :

⇒ 12 680 € HT pour les travaux d'exploitation

⇒ 9 610 € HT pour les travaux patrimoniaux

### **VOTE DE CREDITS A REPENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2017**

Considérant la nécessité de règlement de dépenses au compte 2183 et au compte 21318 avant le vote du budget primitif 2017,

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits suivants :

⇒ Article 2183 : Matériel de bureau et informatique : 2 500,00 €

⇒ Article 21318 : Autres bâtiments publics : 5 000,00 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2017.

### **EMPRUNT COMMUNAL**

Le maire informe le conseil municipal que les futurs travaux d'investissement et notamment l'optimisation de l'éclairage public, vont nécessiter un recours à l'emprunt. Il présente une offre de financement du Crédit Agricole. Le Crédit Mutuel doit également être recontacté à ce propos afin de renégocier une offre.

Le maire informe l'assemblée qu'il souhaite faire procéder à une réactualisation des montants et les taux afin de disposer d'offres en adéquation avec les besoins de financement de la commune.

Il sera par conséquent discuté de ce point lors de la prochaine séance. Les crédits nécessaires seront à intégrer au Budget Primitif 2017.

### **OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION DE LA MISSION D'ENSEMBLIER**

Le maire détaille au conseil municipal deux propositions fermes de missions d'ensemblier pour le renouvellement et d'optimisation du parc de l'éclairage public. Un avant-projet de la société « **Électricité de Strasbourg** » et un second de la société « **Bouygues** ».

<b>Missions d'ensemblier</b>	<b>Montant estimatif TTC</b>
ELECTRICITE DE STRASBOURG	278 760,00 €
BOUYGUES	288 497,92 €

Le maire propose à l'assemblée de valider les offres les mieux-disantes, soit celles d'Électricité de Strasbourg pour un montant total TTC de 278 760,00 €.

Considérant l'offre d'Électricité de Strasbourg économiquement plus avantageuse, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du maire et approuve l'opération.

### OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DE LA DETR

Le maire présente ensuite à l'assemblée un tableau prévisionnel qui détaille les travaux d'optimisation de l'éclairage public prévus et le plan de financement de ces derniers :

DÉPENSES	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			<b>AIDES PUBLIQUES :</b> – Union européenne – ÉTAT : <b>dotation de soutien à l'investissement public</b>		
<b>TRAVAUX</b>			ÉTAT DETR : ÉTAT autre ( <i>préciser</i> ) : Région Département	46 460 €	20
Rue du Château	14 600 €	6,3			
Cité Bellevue	31 600 €	13,6			
Rues montée, Cerisiers, Charpentiers, moulin, impasses jardin, forêt, ch. Grünenwasen	44 400 €	19,1			
Rue d'Ingwiller, Salle Polyvalente	19 300 €	8,3	Groupement de communes		
Rue Pasteur Huser	22 500 €	9,7	Commune		
Cité Westerfeld	10 000 €	4,3	Établissements publics		
Rue Creuse	26 500 €	11,4	Aides publiques indirectes		
Rue de Bischholtz	26 200 €	11,3	Autres		
Rue d'Offwiller	19 000 €	8,2			
Rues Principale et F. Lienhard	18 200 €	7,8			
			Sous-total aides publiques :	46 460 €	20
			<b>Autofinancement</b>	185 840 €	80
			Fonds propres	5 840 €	2,5
			Emprunt	180 000 €	77,5
			Crédit-bail		
			Autres		
			<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	185 840 €	80
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>232 300 €</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>232 300 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de financement de l'opération. Les crédits nécessaires seront votés au budget primitif 2017.

Le maire est chargé de signer toutes les pièces relatives au marché de travaux et de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES APE D'OR : DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI Offwiller/Rothbach, APE d'OR qui sollicite l'aide des communes pour l'acquisition de matériel de fonctionnement.

Il présente le descriptif du montant total des acquisitions projetées par l'association des parents d'élèves APE d'OR qui mène ses actions sur les deux communes du RPI d'Offwiller/Rothbach. (Gaufrier et crêpière).

Ces montants sont de 119,98 euros (Gaufrier) et de 64,80 euros (Crêpière). Soit un montant total de 184,78 € TTC.

Après concertation préalable, les maires d'Offwiller et de Rothbach se sont accordés pour financer à hauteur de 50% par commune le montant de ces acquisitions.

Ce montant serait par conséquent pris en charge par les deux communes du RPI, à parts égales soit :

- subvention versée par Offwiller : 92,39 euros
- subvention versée par Rothbach : 92,39 euros

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal de Rothbach, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la répartition de la participation entre les deux communes proposée par le maire,
- de voter une subvention d'un montant total de 92,39 € à attribuer à l'association des parents d'élèves APE d'OR.

Ce montant sera prévu au budget primitif 2017 au compte 6574.

### **SUBVENTIONS VOYAGE PEDAGOGIQUE DU COLLEGE CHARLES MUNCH**

Le collège de Niederbronn-les-Bains organise un voyage pédagogique au Carroz d'Arraches. Il sollicite une aide financière de la commune à verser aux familles des enfants participants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 50 € par enfants domiciliés à Rothbach qui participent à ces séjours.

- Nombre de participants domiciliés à Rothbach : 5 (BATOT Tom, MANGIEU Ludivine, MANGIEU Timéo, MONNIER Adrien, REVEANE Nicolas)
- Montant de la subvention : 50 €/enfant, soit un montant total de 250 €

Le versement de la subvention est conditionné à la fourniture d'un RIB par les familles.

### **SUBVENTIONS VOYAGE LINGUISTIQUE DU COLLEGE CHARLES MUNCH**

Le collège de Niederbronn-les-Bains organise un voyage linguistique en Allemagne. Il sollicite une aide financière de la commune à verser aux familles des enfants participants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 50 € par enfants domiciliés à Rothbach qui participent à ces séjours.

- Nombre de participants domiciliés à Rothbach : 1 (MANGIEU Timéo)
- Montant de la subvention : 50 €/enfant, soit un montant total de 50 €

Le versement de la subvention est conditionné à la fourniture d'un RIB par les familles.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable du SDEA transmis par le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

Ce dernier sera tenu à disposition du public.

## **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du SDEA transmis par le Président du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller/Rothbach.

Ce dernier sera tenu à disposition du public.

## **AVIS PREALABLE A L'INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE À L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISEM DE LA COMMUNE DE ROTHBACH**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R. 213-1 et suivants ;

Vu l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2015 portant extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Niederbronnles-Bains en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », et qui a emporté de droit la compétence en matière de droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du 20 novembre 1987 du Conseil municipal de la commune de Rothbach instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols, et d'étendre le droit de préemption urbain aux aliénations et cessions prévues à l'article L211-4 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 14 décembre 2015 confirmant les droits de préemption urbains en vigueur sur le territoire des communes membres, déléguant au Président l'exercice du droit de préemption urbain, autorisant le Président à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres et définissant les conditions de cette délégation,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2016 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rothbach,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé,

Considérant que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme il convient de redéfinir l'étendue du droit de préemption urbain pour la commune de Rothbach,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,**

- **Donne un avis favorable à l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé,**
- **Charge le Maire d'en informer la Communauté de communes et l'autorise à signer tout document relatif à la présente délibération.**

Signature du secrétaire de séance : HILT Joëlle  
ROTHBACH, le 21/02/2017